

Questions pour  
une  
réglementation

Ce jeu consiste à aborder les questions de réglementation de façon un peu ludique et intéressante.

Il peut s'animer avec deux ou trois personnes. Un animateur, qui pose les questions (on peut s'inspirer des jeux de questions de la TV, ou du jeu des 1000 francs/euros). Et les autres sont des « conseillers juridiques », qui peuvent donner des indications aux équipes qui en font la demande, mais surtout qui sont là pour préciser certains points, aspects réglementaires où la réponse ne suffirait pas, inutile de préciser que ces personnes doivent bien connaître ces aspects et s'assurer de la véracité de leurs dires, mais également avoir déjà fait appliquer ces règles sur le terrain, avec les limites que celui-ci apporte.

Les stagiaires sont divisés en N équipes, assis autour de N tables avec un égal accès à une table centrale (équidistance, non encombrement, etc.). Chaque équipe a, selon les disponibilités, un document précisant la réglementation, (ici le JPA Spécial Directeur de 2015). Il est également possible de leur laisser un libre accès au réseau internet.

Sur la table centrale, on dispose autant de totems que de groupes présents (de formes et tailles diverses ou identiques, selon vos désirs), ces totems doivent être numérotés de 1 à N, ce qui permet à la fois de ne pas laisser d'égalité, et de déterminer un ordre de passage. Puis chaque équipe donne sa réponse avant que l'animateur ne dévoile la bonne réponse. Pour chaque bonne réponse on attribue 2 points (matérialisés par des jetons distribués, ou simplement notés sur un tableau, un paperboard, etc.). Pour une réponse partielle 1 point. Il reste possible d'ajouter un point pour des remarques qui prennent en compte une certaine réalité de terrain, comme par exemple, il n'existe pas de texte de loi qui dit ce à quoi il faut faire attention pour une randonnée, mis à part de s'assurer du bien-être des enfants, ce qui signifie d'être bien chaussé, hydraté, protégé du soleil, etc.